

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :
25/03/2026

Date de l'affichage :
25/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot,
Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie
Dominguez, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Kati Moulet, Gaël
Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Philippe Tranchant, Laurent Michel
Procuration : Madame Karine Dupont Donne procuration à Madame Lydia Demunck

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Monsieur Fabian Herrero

Délibération n°D2026_10 : Affectation des résultats de l'exercice 2025 sur le Budget principal

Monsieur Sébastien Tricou expose :

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes, le
résultat de fonctionnement constaté par le conseil municipal lors du vote du Compte Financier Unique doit
être affecté à l'exercice 2026 par délibération. Il est affecté en priorité à la couverture du besoin de
financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
Résultat de fonctionnement	266 439.12€
A Résultat de l'exercice	
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif,	0.00€
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	266 439.12€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (Excédent)	-143 564.36€
E Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement (excédent)	154 614.00€
Besoin de financement	0 €
AFFECTATION	266 439.12€
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	200 000.00€
2) H Report en fonctionnement R 002	66 439.12€

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité, de procéder de la manière suivante :

- Affectation à la section d'investissement de **200 000.00€** par l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068.
- Affectation des résultats d'un montant de **66 439.12€** par un report au 002 en section de fonctionnement.

Le secrétaire de séance

Le Maire, André BRUNDU

